

Acte rendu exécutoire après :

- *transmission en Préfecture le : 07 OCT. 2025*
- *publication le : 07 OCT. 2025*

Rapport présenté par G. HUG

Session ordinaire	Début : 16h30 / Fin : 17h25
Convocation, ordre du jour et rapport préparatoire transmis le	23/09/2025
Convocation et ordre du jour publiés électroniquement le	23/09/2025
Présidence	Gérard HUG
Secrétaire de séance	Jean-Laurent KISTLER

Délégués statutaires	16	
Délégués présents	9	Myriam PARIS – Bertrand BURGER – Éric STRAUMANN – Lucien MULLER – Gérard HUG – Claude BRENDER – Christelle LEHRY – Jean-Laurent KISTLER – Hervé KRIEGER
Procurations	4	Myriam PARIS – procuration de Céline KERN-BORNI Christelle LEHRY – procuration de Odile UHLRICH-MALLET Jean-Laurent KISTLER – procuration de Lionel ROUILLON Hervé KRIEGER – procuration de Yann QUIQUANDON
Absents non représentés	3	Franck FAVRE – Christian ZIMMERMANN – Marie-Astrid VÉRON

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

En application de l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), un Débat sur les Orientations Budgétaires (DOB) doit se tenir au sein du Comité Syndical, chaque année, dans le délai maximum de 10 semaines précédant l'adoption du Budget Primitif.

Le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) joint à la présente délibération, constitue la base du présent débat. Il a pour objectif de préparer l'examen du Budget Primitif 2026.

Les hypothèses construites à ce stade demeurent conditionnées par l'avancement des projets en cours.

Le rapport est structuré en trois parties :

I. Le budget prévisionnel d'investissement

1. Les opérations prévisionnelles d'investissement pour 2026
2. Une rétrospective des opérations d'investissement 2023-2025

II. Le budget prévisionnel de fonctionnement

3. Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement pour 2026 et une rétrospective sur 2023-2025

III. La synthèse des résultats 2022-2025

4. Les résultats 2022-2025

Concernant les opérations prévisionnelles d'investissement pour 2026, celles-ci sont estimées à 3,050 M€. Elles seront financées en partie par le fonds d'amorçage (1,053 M€ dont 600 K€ pour les travaux du quai et 453 K€ pour les travaux de viabilisation), par de l'autofinancement (211 K€) et le solde sera financé par un emprunt d'équilibre.

Concernant les dépenses prévisionnelles de fonctionnement pour 2026, celles-ci sont estimées à ce stade à 540,620 K€. Elles comprennent notamment les prestations d'honoraires et d'avocat dans le cadre de la Délégation de Service Public (DSP) avec la SEMOP, les taxes foncières, le recrutement d'un Chargé de développement économique au 01/10/2025, les commissions et intérêts financiers de la ligne de trésorerie et les charges d'amortissement pour l'ensemble des études menées.

Concernant les résultats prévisionnels 2025, le Syndicat prévoit pour la première fois un excédent de fonctionnement de 362 K€, permettant d'apurer les déficits antérieurs de 356 K€. En revanche, la section d'investissement restera déficitaire, à hauteur de 1,183 M€ cumulés. Cette situation s'explique par l'absence de recours à l'emprunt pour financer les opérations d'investissement. Le déficit sera couvert à court terme par la cession des terrains à l'entreprise LIEBHERR, avec laquelle un compromis de vente a été signé et qui a déposé le permis de construire en juin 2025.

Le Comité Syndical, après en avoir pris connaissance et avoir délibéré,

- **PREND ACTE** de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires ;
- **APPROUVE** les orientations budgétaires proposées.

Adopté à l'unanimité
Pour extrait conforme

Le Président,
Gérard HUG

